

Comité de pilotage du PPA de l'agglomération lyonnaise Réunion du 27 février 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

1. Rappel sur le contexte

Objectifs et ordre du jour de la réunion

Objectifs :

Présenter l'état d'avancement de chaque mesure et le reste à faire

Ordre du jour :

1. Rappel sur le contexte
2. Objectifs et les effets attendus du PPA
3. Suivi des mesures du PPA

Le contexte du PPA

Le PPA de l'agglomération lyonnaise a été **approuvé par arrêté inter-préfectoral du 26 février 2014**

Révisable tous les 5 ans après évaluation, il s'agit du **2^{ème} PPA** en vigueur sur le territoire

Concerne 115 communes de trois départements (Rhône, Ain-15 communes, Isère- 1 commune)

Le PPA n'a pas de portée juridique coercitive : il propose un ensemble de mesures qu'il convient de mettre en œuvre de manière cohérente et globale pour être efficace

2. Les objectifs du PPA

Objectifs du PPA

- **Conduire des mesures qui permettent d'atteindre et de respecter de manière pérenne les valeurs limites de concentration des polluants dans l'atmosphère**
Oxydes d'azote, Particules (PM10 et PM2,5), Benzène
- **Proposer des actions pour les substances pour lesquelles les concentrations dépassent les valeurs cibles**
Benzo(a)pyrène, Ozone
- **Diminuer l'exposition des populations (nombre de personnes)**
- **Respecter les objectifs nationaux de réduction d'émissions dans le cadre de la directive européenne plafond 2001/81/CE :**
NOx : - 40 % PM2,5 : - 30 % PM10 : - 30 % entre 2007 et 2015
- **Améliorer les connaissances**

Un panel d'actions concertées

19 actions pérennes dans 4 secteurs :

- de l'industrie
- du résidentiel
- des transports
- de l'urbanisme

+

1 action transversale

+

1 action en cas de pic de pollution

La satisfaction des objectifs du plan suppose la mise en œuvre de toutes les actions.

Mesures du PPA

	Description	Part du gain en PM ₁₀	Part du gain en NO _x
Industrie	<p>6 actions dans le secteur industriel dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 actions industrielles sur les grands émetteurs NO_x, PM, HAP, sur les chaudières biomasse et sur les émissions diffuses • 1 action spécifique pour les chantiers / BTP • 2 actions spécifiques pour les chaufferies biomasse 	<p>32%</p>	<p>9%</p>
Résidentiel	<p>7 actions dans le secteur du résidentiel bâtiment dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 action d'amélioration des connaissances du parc de chauffage, • 1 action sur la promotion d'un combustible bois de qualité et label associé. • 3 actions sur les appareils de chauffage individuel, • 1 action sur le brûlage des déchets, • 1 action de communication / sensibilisation 	<p>52%</p>	<p>2%</p>
Transports	<p>3 actions dans le secteur des transports dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 action qui fixe des objectifs pour les plans liés aux déplacements (PDU, schémas de déplacement, ...), • 1 action portant sur les plans de déplacement entreprise ou administration (PDE / PDA) • 1 action sur la charte CO₂ (charte avec les transporteurs) 	<p>16%</p>	<p>89%</p>

Mesures du PPA

Urbanisme	2 actions qui consistent à prendre en compte les enjeux de la qualité de l'air dans l'urbanisation (SCoT, PLU) et à inclure un volet air (une carte de la qualité de l'air) dans les porter à connaissance	Pas de quantification possible. Amélioration de l'exposition	Pas de quantification possible. Amélioration de l'exposition
Autres	1 action de traitement des "points noirs" de la qualité de l'air	Pas de quantification possible. Amélioration de l'exposition	Pas de quantification possible. Amélioration de l'exposition

3. Les mesures du PPA Pilotes / Échéance Indicateurs / Résultats

Les mesures Industrie

Mesures Industrie

Action I1 : ICPE

Réduire les émissions des ICPE les plus émettrices en Nox, PM et HAP non classées IED

- **Caractériser les plus émettrices**
- **Sur la base d'études technico-économiques préalable, étendre l'application des Meilleures Technologies Disponibles et renforcer la surveillance**
- **Fixer des objectifs qualité pour les combustibles**

Une vingtaine de sites industriels concernés

Partenaire(s) de la mesure : CCI, CMA, UNICEM, FBTP, APORA



Porteur : DREAL

Indicateurs : rapport d'action de caractérisation, nombre d'AP complémentaires, suivi annuel des émissions

Mesures Industrie

Action I1 : ICPE

Avancement :

Rapport d'action de caractérisation

- ✓ Liste des gros émetteurs disponible : 13 établissements

Nombre d'AP complémentaires

- ✓ L'action concerne 1 établissement :
Rhodia Opérations à Collonges (AP en cours finalisation
02/2018 pour la partie non IED)

Suivi annuel des émissions des principaux émetteurs

- ✓ Via l'application GEREP de l'inspection des installations classées

Mesures Industrie

Action I2 : ICPE gains attendus

Abaisser les valeurs limite d'émissions (VLE) pour les chaudières de combustibles liquides et solides dont la biomasse de puissance comprise entre 2 MW et 20 MW - Fixer des objectifs de qualité pour les combustibles – augmenter la fréquence de surveillance des émissions

- Identifier les chaudières des établissements concernés
- Abaisser les VLE pour les chaudières visées aux niveaux fixés dans le PPA

Partenaire(s) de la mesure : CCI, CMA, APORA



Pilote : DREAL

Indicateurs : nombre d'AP complémentaires, suivi annuel des émissions

Mesures Industrie

Action I2 : ICPE

Avancement

Nombre d'AP complémentaires

Régime déclaration ICPE

- ✓ AP présenté en CODERST (Ain, Isère, Rhône)
- ✓ AP signé Rhône 02/2018, en cours Ain et Isère

Régime de l'enregistrement ICPE

- ✓ **Concerne un site existant (Ain) en cours**

Cas particulier pour les futures demandes d'enregistrement : à traiter au cas par cas

Information et suivi annuel des émissions

A venir

Mesures Industrie

Action I3 : Émissions diffuses

Caractériser les émissions diffuses des principaux émetteurs de poussière : secteurs carrières / chantiers déchets du BTP, centrales d'enrobage et transformation du bois. Généraliser les bonnes pratiques par la réglementation et des accords volontaires

- Améliorer la connaissance des émissions industrielles diffuses
- Proposer des actions de réduction d'émissions
- Promouvoir les meilleures pratiques

Partenaire(s) de la mesure : CCI, CMA, UNICEM, FBTP, APORA, MEDEF.



Pilote : DREAL et Atmo AURA

**Indicateurs : Rapport de synthèse sur l'action d'amélioration
Nombre d'AP (ou accords volontaires) visant à imposer une surveillance /
réduction d'émissions**

Mesures Industrie

Action I3 : Émissions diffuses

Avancement

Rapport de synthèse sur l'action d'amélioration (Atmo AURA)

- ✓ Étude « Amélioration des connaissances sur la quantification des émissions de particules liées aux chantiers/BTP et aux carrières » mai 2013
- ✓ Etude « Amélioration de la quantification des émissions des engins mobiles non routiers, dans l'industrie » de juin 2015
- ✓ Evolution du cadastre des émissions pour être plus réaliste (ex : sur le secteur de transformation du bois).

L'étude sur les centrales d'enrobage et d'asphalte n'a pas été conduite

Réflexion à conduire sur la suite à donner

Nombre d'AP (ou accords volontaires) visant à imposer une surveillance / réduction d'émissions

AP des carrières du Rhône intègrent les mesures de réduction des émissions

Mesures Industrie

Action I4 : Chantiers

Elaborer une charte « Chantiers Propre intégrant un volet air et l'annexer aux appels d'offre à financement public. Imposer dans le cadre des marchés publics des spécifications « Qualité de l'air »
Encourager son développement dans les marchés privés.

- Réduire les émissions lors des chantiers
- Intégrer un volet qualité de l'air aux marchés publics
- Élaborer une charte « chantiers propres »

Partenaire(s) de la mesure : *FBTP, syndicats professionnels, Atmo AURA*



Pilote : Collectivités avec appui DREAL

Indicateurs : Charte signée ; Nombre d'appels d'offres publics respectant la charte notamment dans les principales collectivités
Suivi des émissions

Mesures Industrie

Action I4 : Chantiers

Avancement

Charte

Projet charte à actualiser et finaliser avec partenaires et communication à prévoir en lien avec action I3

Appels d'offres publics respectant la charte

- ✓ **Charte chantiers propres proposée par Métropole de Lyon, Conseil départemental du Rhône**
Engagement des autres collectivités ?

Suivi des émissions, nb d'appels d'offres publics respectant la charte

Données à fournir

Mesures Industrie

Action I5 : Aide financière chaudières biomasse

Conditionner l'octroi d'aide publiques à la performance en poussières à 20 mg / Nm³ à 11 % O₂ soit 30 mg / Nm³ à 6 % O₂ – partir du 01 janvier 2015 et encourager la mise en oeuvre de mesures compensatoires des émissions des chaudières biomasse

- Encourager l'amélioration des performances des nouvelles chaufferies biomasse
- Mettre en place d'un groupe de réflexion sur les mesures compensatoires

Partenaire(s) de la mesure : *financeurs publics et privés*



Pilote : ADEME avec l'appui de la DREAL

Indicateurs : nombre de projets aidés, méthodologie définie et validée pour le calcul de la compensation, gain et surcoût par projet aidé

Mesures Industrie

Action I5 : Aide financière aux chaudières biomasse

Avancement

Nombre de projets aidés : 13

- ✓ Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Lyon 9, Lyon-Duchère, Centre Métropole, Sathonay-Camp, La Tour de Salvagny, Dardilly, Poleymieux au Mont d'Or, Corbas, Fontaine-sur-Saône, Villeurbanne

Compensation

- ✓ Réseau de chaleur de la Métropole de Lyon :
Mesures compensatoires proposées et évaluées à l'échelle globale après extension et modernisation du réseau de chaleur
Gains attendus en 2014 : -11 t/an SO₂ ; - 100 t/an Nox ; -14 t/an de poussières (substitution de chaudières existantes moins performantes)
Schéma directeur des énergies de la Métropole de Lyon en cours de finalisation

En complément groupe de travail à mettre en place sur mesures compensatoires (petites installations)

Gain et surcoût par projet aidé : données à fournir

Mesures Industrie

Action I6 : Chaudières biomasse

Limiter le développement des chaufferies collectives au bois dans les communes du PPA et situées en zone sensible à la qualité de l'air aux :

- chaudières dont les émissions sont alignées sur les niveaux d'émission les plus faibles pouvant être techniquement atteints (MTD)

OU

- projets présentant un bilan positif en terme de réduction d'émissions de particules.

- Limiter l'impact de nouvelles chaufferies collectives au bois en zone sensible
- Privilégier une approche multisources

Partenaire(s) de la mesure : *ADEME, DRAAF, ALE*



Pilote : DREAL

Indicateurs : nombre de projets en cours/réalisés conformes aux critères

Mesures Industrie

Action I6 : Chaudières biomasse

Avancement

Recensement des projets en cours/réalisés

- ✓ **Inventaire des ICPE disponible (Puissance des chaufferies > 20 MW)**
Inventaire des installations de faible puissance à compléter via données ADEME, OREGES, HESPUL, ALE...et FIBRA

Vérification conformité aux critères

Travail à conduire pour les installations de faible puissance

Les mesures Résidentiel

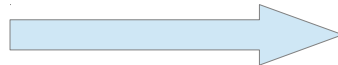
Mesures résidentiel

Action R7

Mieux connaître le parc de chauffage des maisons individuelles ainsi que son usage

- Objectif d'amélioration des connaissances
- Enquête représentative du parc de chauffage
- Fixer des objectifs qualité pour les combustibles

Partenaire(s) de la mesure : ADEME et associations de consommateur



Pilote : ALE / ADEME

Indicateurs : rapport d'étude

Mesures résidentiel

Action R7

Avancement

Rapport d'étude

- ✓ **Enquête métropolitaine sur les pratiques et les usages du bois énergie individuel et du brûlage des déchets verts – adaptation et proposition de nouveaux services auprès des habitants et restitution des résultats**

Métropole de Lyon lauréate en 2015 d'AACT'AIR – projet EMBRE

- ✓ **Enquête sur le chauffage individuel au bois en région Auvergne-Rhône-alpes pilotée par ATMO AURA pour le compte de la région**
Restitution attendue 1^{er} semestre 2018

Mesures résidentiel

Action R8

Promouvoir un combustible bois de qualité

- réduire les émissions de particules des particuliers
- augmenter l'efficacité énergétique des appareils de chauffage au bois
- fixer des objectifs qualité pour les combustibles

Partenaire(s) de la mesure : *ADEME, ALEC*



Pilote : DRAAF avec l'appui des organisations professionnelles et DREAL

Indicateurs : Nombre de labels associés, part du marché labellisé, nombre et impact des actions de communication réalisées

Mesures résidentiel

Action R8

Avancement

Nombre de labels associés

- ✓ label CBQ+ (Certification Bois qualité +) concerne surtout le bois déchiqueté (28 entreprises certifiées en région en 2016, représentant 260 000 tonnes de bois certifié)
- ✓ Marque Rhône-Alpes bois bûche qui concerne la qualité du combustible et de la combustion bûche

Parts de marché

CBQ+ : 16% au niveau régional

Rhône-Alpes bois bûche : à obtenir

Communication

- ✓ Rhône-Alpes bois bûche a des communications régulières plutôt à destination des professionnels concernant les aspects qualité du combustible (humidité, stockage) mais aussi sur la qualité de la combustion. Elle est partenaire du fond Air-Bois de Grenoble et Vallée de l'Arve.

Mesures résidentiel

Action R9

Encourager progressivement la substitution de foyers ouverts (appoint) sur le territoire PPA par des appareils performants en termes d'émissions atmosphériques

- **En lien avec le fond d'aide au renouvellement (action R10)**
- **Action de communication (action R13), sensibilisation des professionnels**
- **Suppression des foyers ouverts pour les logements neufs à partir du 1^{er} juillet 2015**

Partenaire(s) de la mesure : ADEME, ALE, installateurs et associations de consommateur



Pilote : DREAL / Collectivités en lien direct avec la mesure R10, R13

Indicateurs : actions de communication, enquête parc

Mesures résidentiel

Action R9

Avancement

Actions de communication et sensibilisation des professionnels

- ✓ Sites internet / publications : ADEME, ALEC, Espaces info énergie, Métropole de Lyon
- ✓ Constitution d'un annuaire DREAL 2017 des professionnels du chauffage au bois pouvant intervenir sur le périmètre du PPA

Enquête parc

Cf action R7

Selon données Atmo AURA 2016 : L'évolution des émissions 2007-2016 pour le résidentiel toutes mesures confondues n'atteint pas les objectifs fixés par le PPA

Mesures résidentiel

Action R10

Accélérer le renouvellement de la performance du parc de chauffage au bois par la mise en place d'un fond d'aide au financement d'appareils performants

- Réduire les émissions de particules par les particuliers

Partenaire(s) de la mesure : CCI, CMA, CAPEB, FFB, Installateurs, vendeurs, Associations de consommateurs, Espaces Info Energie



Pilote : ADEME / Collectivités

Indicateurs : Nombre d'aides accordées, nombre d'actions de communication

Mesures résidentiel

Action R10

Avancement

Nombre d'aides accordées

- ✓ **Fond Air Bois à la Métropole de Lyon en place depuis le 18/09/2017**

Cible : Tous les Foyers ouverts et les foyers fermés anciens d'avant 2003

Objectif : Renouveler 3200 équipements (aide 500€ + 500€ aide ANAH pour les foyers plus sensibles).

Suivi annuel à effectuer

Action à développer par d'autres collectivités

Nombre d'actions de communication

Cf Action R9

Mesures résidentiel

Action R11

Interdire l'installation d'appareils de chauffage au bois non performant (< équivalent flamme verte 5 *) sur la zone PPA

- Réduire les émissions de particules par les particuliers

Partenaire(s) de la mesure : CCI, CMA, CAPEB, FFB, Installateurs, vendeurs, Associations de consommateurs, ADEME, Espaces Info Energie



Pilote : DREAL / DIRECCTE

Indicateurs : AP d'interdiction, actions de communication

Mesures résidentiel

Action R11

Avancement

AP d'interdiction appareils non performants

- ✓ Passage en Coderst Rhône, Ain, Isère
- ✓ AP signé Rhône 02/2018, en cours Ain et Isère

Communication

A venir

Mesures résidentiel

Action R12

Généraliser l'interdiction du brûlage des déchets verts en zone PPA et réaliser une campagne de sensibilisation sur les impacts de cette pratique

- Réduire les émissions de particules de la combustion de déchets verts par les particuliers et le monde agricole

Partenaire(s) de la mesure : DRAAF (déchets agricoles) / ADEME (solutions alternatives : broyage collectif)



Pilote : DDT / DREAL / Collectivités

Indicateurs : AP d'interdiction, actions de communication, nombre de dérogations accordées.

Mesures résidentiel

Action R12

Avancement

AP d'interdiction

- ✓ AP signés Rhône (20/12/2013), Ain (19/05/2017, 07/03/2017), Isère (18/11/2013 et 12/05/2016) pour les particuliers et les secteurs agricole / forestier

Réflexion à conduire pour valoriser énergétiquement les résidus d'arboriculture et de viticulture

Actions de communication

- ✓ Campagne d'affichage par la Métropole de Lyon automne 2016
- ✓ Mise à disposition de kits d'informations pour les maires
- ✓ Plaquette Brûlage des déchets et végétaux DREAL 2018 qui remplace celle de 2014

Nombre de dérogations accordées

- ✓ Rhône 2016 : 1 dérogation pour raison sanitaire (accords tacites pour quelques situations particulières mais pas pour les particuliers) ; **Ain, Isère : Nombre de dérogations à fournir**

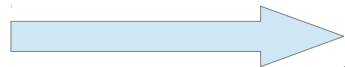
Mesures résidentiel

Action R13

Sensibiliser à l'existence des mesures PPA associées à la combustion de biomasse

- sensibilisation des populations et modification des pratiques
- sensibilisation des professionnels et des exploitants (information/formation)

Partenaire(s) de la mesure : *ensemble des parties prenantes*



Pilote : DREAL/ DRAAF /ADEME...

Indicateurs : nombre d'actions de communication

Mesures résidentiel

Action R13

Avancement

Nombre d'actions de communication

- ✓ **Conférence Evènement « De Quel bois je me chauffe »** coorganisée par l'ALEC, FIBRA, FIBOIS et CAPEB... le 30/11/2017 pour les professionnels
- ✓ **Atelier sur la qualité de l'air dans le cadre du colloque CSBE du 08/11/2017** à destination des collectivités et portant sur le bois énergie
- ✓ **Communiqué du comité stratégique bois énergie 2016** pour les professionnels

Proposition de FIBRA de participer à un groupe de travail thématique "résidentiel" si besoin du PPA de Lyon

Les mesures Transport

Mesures transport

Action T14

Diminuer les émissions polluantes induites par le trafic routier par la mise en œuvre de politiques de transport cohérentes et intégrées

L'ensemble des politiques de transport viseront sur le territoire du PPA une diminution des émissions entre 2007 et 2016 de : - 47 % PM10 / - 54 % NOx (dont respectivement -40 % et -49 % en tendancier)

Intégration des objectifs PPA dans les politiques de transport (PDU...)

Partenaire(s) de la mesure : *Etat, Collectivités, Région, Organisations professionnelles, transporteurs,*



Pilote : Autorités Organisatrices de Transport (+ appui du Grand Lyon), DDT

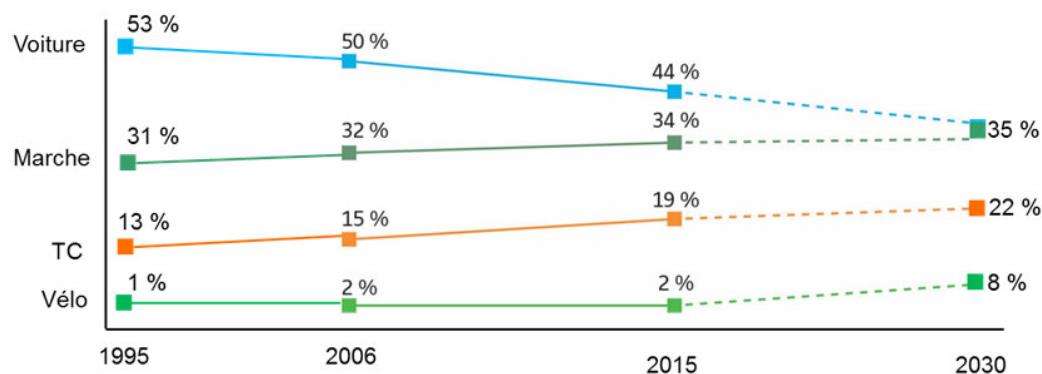
Indicateurs : Elaboration et révision des PDU : adoption et schéma de transport, adaptation des modes de gouvernance transports

Mesures transport

Action T14 Avancement

Plans de déplacements Urbains : Adoption le 08/12/2017 pour l'agglomération lyonnaise

Evolution report modal
En 2030 par rapport à 2015



Santé publique, cadre de vie

- réduire d'au moins 5% en 2030 le nombre de km parcourus par les voitures particulières et le transport routier de marchandises par rapport à 2015 sur le territoire d'application du PDU
- réduire sur le territoire les émissions de polluants des transports routiers : NOx 85%, PM10 60% en 2030 par rapport à 2007
- réduire de plus de 35% les émissions de gaz à effet de serre liés aux transports routiers sur le territoire d'application du PDU en 2030 par rapport à 2005

En complément

Schéma directeur d'agglomération de la gestion du trafic : renforcer l'usage des TC et optimiser l'utilisation des voiries, en expérimentant les voies réservées pour les bus et/ou le covoiturage (A43, A6/A7 déclassée)

Selon données Atmo AURA 2016 : L'évolution des émissions 2007-2016 pour le transport toutes mesures confondues n'atteint pas les objectifs fixés par le PPA

Mesures transport

Action T15

Inciter fortement à la mise en place des plans de déplacement d'Entreprises (PDE) ou d'Administration (PDA) ou inter-entreprises (PDIE/PDiA) pour toutes les entreprises/administrations au-delà de 250 salariés.

Partenaire(s) de la mesure : *CCI, DREAL, AOT, communautés urbaine/d'agglomération, collectivités*



Pilote : ADEME

Indicateurs : Nombre de PDE/PDA et d'entreprises et services impliqués supplémentaires, ...nombre d'abonnements SNCF et TCL pris dans le cadre d'un PDE/PDA, nombre d'entreprises et services maintenant leur PDE « vivant », pourcentage de personnes et agents concernés par un PDA/PDE par rapport aux effectifs totaux des entreprises et services.....

Mesures transport

Action T15 :

Avancement

Nombre de PDE/PDA et d'entreprises et services impliqués supplémentaires

Territoire de la Métropole de Lyon

- ✓ PDE / PDA : le nombre est estimé entre 150 et 200
- ✓ PDIE : au nombre de 17 soit environ 600 établissements

Autres indicateurs : Nombre d'abonnements SNCF et TCL pris dans le cadre d'un PDE/PDA, nombre d'entreprises et services maintenant leur PDE « vivant », pourcentage de personnes et agents concernés par un PDA/PDE par rapport aux effectifs totaux des entreprises et services... : **Données à fournir**

Mesures transport

Action T16

Encourager l'adhésion à la charte CO2 et l'étendre aux polluants atmosphériques PM10 et NOX.

Le programme comprend une charte d'adhésion et un label qui valorise la performance environnementale

- Identifier les entreprises de transport dans les zones PPA et notamment celles dont l'essentiel du trafic y est réalisé
- Augmenter le rythme d'adhésion par un contrat direct auprès des entreprises recensées en s'appuyant sur les organisations professionnelles

Partenaire(s) de la mesure : *Fédérations de transporteurs, Atmo Aura*



Pilote : ADEME

Indicateurs : nombre d'adhérents, tonnes de réduction en PM et NOx par type d'action et flotte de véhicules concernés

Mesures transport

Action T16

Avancement

- ✓ Outils développés par l'ADEME

Eval'Act (estimation des gains potentiels par la mise en œuvre du plan d'action)

Eval'Parc (estimation des émissions de la flotte des véhicules)

Nombre d'adhérents

Données à fournir

Tonnes de réduction en PM et NOx par type d'action et flotte de véhicules concernés

Données à fournir

Mesures spécifiques du PPA de Lyon

Action T1 du PPA1

L' « action T1 » du PPA1 de Lyon préconise l'interdiction des véhicules utilitaires légers et des poids lourds les plus polluants. Périmètre retenu à ce stade : Lyon + Villeurbanne (excluant L Bonnevay)

- Restreindre l'accès au PL respectant la norme Euro V ou euro VI, tout en prenant en compte les impératifs d'activité de certains secteurs économiques (BTP, ...) et les services d'urgence
- Interdiction VUL sera dépendant du projet de restriction d'accès au centre ville des véhicules les plus polluants

Partenaire(s) de la mesure : *Collectivités, DDT, Atmo AURA, transporteurs, CMA, CCI*



Pilote : DDT (en lien avec collectivités)

Indicateurs : AP pris, réduction nombre de véhicules.km, nb de contrôles de police dans le périmètre

Mesures spécifiques du PPA de Lyon

Action T1 du PPA1

Avancement

✓ **Projet de zone à faible émissions de la Métropole de Lyon**

- Périmètre pressenti Lyon-Villeurbanne
- Type de véhicules concernés : professionnels PL et VUL
(25 % des km parcourus , 45 % des émissions de PM10 et 60 % des NOx)
- Utilisation des vignettes crit'air
- Incitation à l'acquisition des véhicules moins polluants
- Calendrier

Phase 1 (01/2016 à 06/2017): Etudes préalables à la mise en œuvre de la ZFE

Phase 2 (11/2017 à 01/2018) : Concertation avec les territoires

Phase 3 (12/2017 à 02/2018) : Concertation avec les professionnels

Phase 4 (03/2018) : Bilan de la concertation et arrêté du projet

Phase 5 (04/2018 à 06/2018) : Consultation réglementaire

Phase 6 (07/2018) : Approbation et délibération

Indicateurs : AP pris, réduction nombre de véhicules.km, Nb de contrôles de police dans le périmètre

Données à obtenir

Mesures spécifiques du PPA de Lyon

Action T3 du PPA1

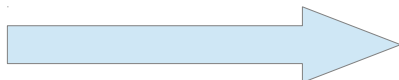
L'« action T3 » du PPA de Lyon : Réduction des vitesses autorisées, de manière permanente, sur le réseau VRU et autoroutier de l'agglomération lyonnaise.

Scénario final :

- Passage à 70 km/h sur les axes situés en milieu urbain (périphérique, A47 à Givors, pénétrantes A42 et A43)
- Deuxième couronne à 90 km/h (rocade Est, A6, A7, A450)

Mise en œuvre d'un scénario intermédiaire à l'échéance du PPA (schéma à 90 km/h sur les voies rapides de l'agglomération) car aménagements préalables de voiries nécessaires

Partenaire(s) de la mesure : *Collectivités, Air RA, services autoroutiers*



Pilote : DDT

Indicateurs : AP pris, taux de respect de la mesure

Mesures spécifiques du PPA de Lyon

Action T3 du PPA1 Avancement

Schéma de limitation des vitesses sur les VRU de l'agglomération lyonnaise a contribué à l'abaissement des vitesses, correspond au scénario intermédiaire

- ✓ 3 zones ont été identifiées : les secteurs extérieurs à l'agglomération où la vitesse maximale reste à 130km/h, l'entrée dans l'agglomération où la vitesse est réduite à 100 km/h et le secteur central où elle n'est plus que de 90 km/h
- ✓ Limitation de la vitesse des PL à 80 km/h
- ✓ Traversée du centre de Lyon par l'ex autoroute A7 limitée à 70 km/h

Peu d'évolutions de ce schéma depuis 2012 :

- les abaissements de vitesse méritent des mesures d'accompagnement pour rendre la vitesse crédible
- la métropole de Lyon a engagé une réflexion de requalification de l'A6/A7, suite au déclassement, dont des mesures de réduction de vitesses sur la totalité de l'axe à horizon 2020 : baisse à 70 km/h associées à des mesures d'aménagement
- un abaissement de vitesse à 70 km/h a été validé sur une portion de l'A43 en mai 2016. Les PL sont limités à 80 km/h (vitesse où ils polluent le moins)

Indicateurs : AP pris en 2012 ; Taux de respect de la mesure : à obtenir

Les mesures Urbanisme

Mesures Urbanisme

Action U17

Améliorer la prise en compte des enjeux de la Qualité de l'Air dans les projets d'urbanisme (ScoT, PLU)

- Réduire l'exposition des populations à des dépassements des normes de qualité de l'air

Partenaire(s) de la mesure : *DDT /DREAL Air RA, agences d'urbanisme, établissements publics*



Pilote : **Collectivités en charge des projets d'urbanisation et des outils de planification**

Indicateurs : Effectivité de l'intégration de la qualité de l'air dans les SCOT et PLU ; Nombre d'avis DREAL prenant en compte les enjeux air

Mesures Urbanisme

Action U17 Avancement

Effectivité de l'intégration de la qualité de l'air dans les SCOT et PLU, Nb d'avis DREAL prenant en compte les enjeux air

- ✓ La DDT a amélioré la trame type d'un porter à connaissance (PAC) pour les documents de planification en 2016, en intégrant un volet air. 15 à 20 PAC concernant des PLU sont communiqués chaque année par la DDT.

Mais l'avis de l'État, in fine sur le document arrêté peut ne pas comprendre un volet air. Un renforcement des échanges sur la prise en compte de cet enjeu et une meilleure cohérence entre le service Connaissance Aménagement et Développement du Territoire et le service aménagement de la DDT pourrait être utilement mis en place.

Une prise en compte des cartes stratégiques air élaborées par Atmo Aura dans les documents de planification serait nécessaire (outil de diagnostic air/urbanisme)

Mesures Urbanisme

Action U18

Inclure un volet AIR dans les porter à connaissance

- Mieux maîtriser l'exposition, l'urbanisation dans les zones à enjeux qualité de l'air dans la zone PPA
- Réduire l'exposition des populations à des dépassements des normes de qualité de l'air

Partenaire(s) de la mesure : *DREAL CG/ARS DDT Collectivités Agences d'urbanisme*



**Pilote : DDT , Atmo AURA
avec appui DREAL**

Indicateurs : PAC type, nombre de porter à connaissance réalisés ; actions de communication ; actualisation des cartographies, suivi des documents d'urbanisme

Mesures Urbanisme

Action U18

Avancement

PAC type, nombre de porter à connaissance réalisés ; actions de communication ; actualisation des cartographies, suivi des documents d'urbanisme

- ✓ PAC type et nombre de porter à connaissance : cf U17
- ✓ Dans le Rhône, lorsque l'UD de la DREAL est consultée (Permis de construire, aménager, démolir soit environ 300 / an) : l'avis rendu rappelle l'existence du PPA

Information sur l'existence des cartes stratégiques auprès collectivités et suivi de la prise en compte des cartes à réaliser (en lien avec action U17 et Tous secteurs 19)

Les mesures tous secteurs

Points noirs de la qualité de l'air

Action 19

Traiter les « points noirs » de la qualité de l'air par des actions spécifiques

- Identification des zones en dépassement ou en risque de dépassement des valeurs limites qualité de l'air (sur la base de l'analyse de la carte stratégique qualité de l'air actualisée régulièrement)
- Objectif de protection des populations : croisement de la carte stratégique avec les établissements qui accueillent des populations sensibles
- Réduction des émissions locales : actions transports sur les axes spécifiques ou actions sur sources ponctuelles dans la mesure du possible
- Dans les cas les plus critiques , d'autres mesures visant à différer l'urbanisation et ou soustraire les populations sensibles exposées

Partenaire(s) de la mesure : *ARS, DREAL, Atmo Aura*



Pilote : Collectivités

Indicateurs : nombre de points noirs recensés et plans d'actions associés

Points noirs de la qualité de l'air

Action U19

Avancement

Nombre de points noirs recensés et plans d'actions associés :

- ✓ Etude Atmo AURA conduite à partir d'un dispositif de mesures en sortie Rhône du tunnel de la Croix Rousse, au sein d'un établissement accueillant de jeunes enfants (école primaire Michel Servet) pour suivre la qualité de l'air
- ✓ Etude en cours pour le croisement des établissements sensibles et cartes stratégiques air (partenariat Métropole de Lyon, URBADÉ, CEREM et Atmo AURA) Diagnostic prévu mi-2018

Plans d'actions à définir par la suite

Mesures en cas de pic de pollution

Action 20

Étendre et renforcer les actions prises par la révision de l'AIP relatif aux pointes de pollutions

- Mesures de circulation alternée
- Restrictions de circulation
- Modulation du prix des transports en commun

Partenaire(s) de la mesure : *Collectivités, AOT, fédérations de transporteurs ...*



Pilote : DREAL

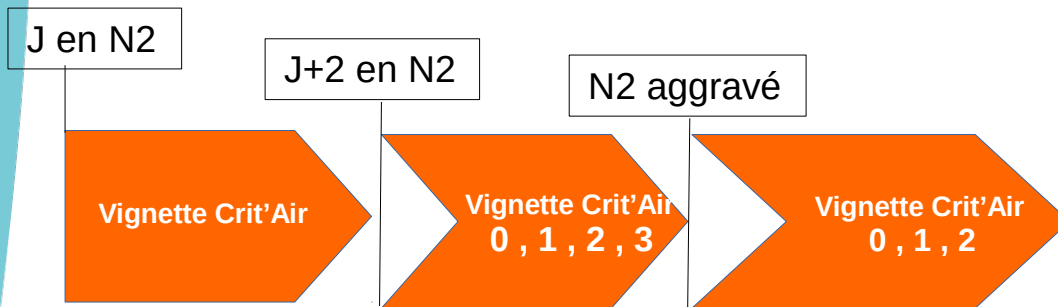
Indicateurs : AP Pris, définition des modalités de circulation

Mesures en cas de pic de pollution

Action 20

AP Pris, définition des modalités de circulation :

- ✓ Refonte globale du dispositif de gestion des pics de pollution, AP départementaux signés au 4ème trimestre 2017 : Rhône, Ain et Isère
- ✓ Mise en place de la circulation différenciée sur le périmètre Lyon / Villeurbanne à partir du niveau d'alerte 2



- ✓ **Tick'Air Sytral**